



DÉCLARATION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DÉDIÉE AUX RÉFUGIÉS

SOUTENONS LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS EN EXIL !

Le 20 juin 2026

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, célébrée chaque 20 juin, et de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, célébrée chaque 26 juin, le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS) et le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) lancent la campagne internationale sous le thème : « Soutenons les réfugiés burundais », une mobilisation destinée à rappeler que la protection des personnes en exil n'est pas un geste de compassion, mais une obligation juridique et humaine.

Depuis 2015, la crise burundaise n'a pas pris fin. Ses causes profondes demeurent intactes : répression continue, impunité endémique, restrictions des libertés fondamentales et verrouillage systématique de l'espace civique et des droits politiques.

Entre janvier 2024 et mai 2025, des experts des Nations Unies ont documenté au Burundi 605 exécutions extrajudiciaires, 892 détentions arbitraires, 62 actes de torture et 58 disparitions forcées.

Ce contexte s'inscrit aujourd'hui dans une séquence électorale qui aggrave davantage les risques. Les élections législatives et communales du 5 juin 2025 se sont déroulées dans un climat de restrictions sévères à la liberté d'expression et à l'espace politique. Le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, s'est accaparé l'ensemble des sièges à l'Assemblée nationale et au Sénat, ce qui met en péril tous les fondements et l'espoir de voir le Burundi évoluer en une société démocratique. À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, cinq partis d'opposition ont annoncé leur retrait des réunions de la Commission électorale, affirmant ne plus avoir confiance en sa capacité à organiser un scrutin transparent, libre et impartial.

Pour les réfugiés burundais, rentrer aujourd'hui, c'est revenir dans un pays où toute voix dissidente risque d'être réduite au silence avant même le scrutin de 2027, avec des risques d'atteinte à la vie et d'autres violations graves des droits humains.

C'est dans ce contexte que des milliers de Burundais continuent de vivre en exil dans des conditions précaires et dangereuses. Nous interpellons particulièrement la Tanzanie qui continue à violer le droit international car des abris ont été démolis, des camps fermés, des familles

poussées vers un retour qu'elles ne peuvent pas envisager en sécurité. Jusqu'à 17 000 réfugiés déclarent ne pas pouvoir rentrer, par crainte de persécution ou de disparition.

En Ouganda, plus de 76 % des demandes d'asile burundaises ont été rejetées. En Europe et en Amérique du Nord, des hommes et des femmes reçoivent des ordres de quitter le territoire sans que leur situation individuelle ait été pleinement examinée. La même préoccupation est exprimée à l'égard de la Suisse qui a déjà refoulé quelques Burundais sans évaluation objective des risques auxquels ces personnes pourraient être exposées dans un contexte marqué par la répression, l'impunité et les violations des droits humains au Burundi.

Des témoignages crédibles font état de pressions, de violences et d'actes de torture dans le cadre des opérations de rapatriement, constituant des violations graves du droit international qui exigent une réponse immédiate.

Nous lançons cette campagne parce que l'urgence est désormais manifeste. Les risques de refoulement augmentent dans plusieurs pays d'accueil. Les opérations de rapatriement ne garantissent pas toujours le consentement libre et éclairé requis par le droit international.

Les mécanismes internationaux continuent d'alerter sur la persistance de violations graves au Burundi. Et dans ce contexte, les voix des réfugiés demeurent largement absentes des décisions qui les concernent directement.

Le MFFPS et le FOCODE appellent les États européens à garantir des procédures d'asile conformes au droit international, et non des mesures d'éloignement présentées comme de simples décisions administratives.

Ils appellent l'État tanzanien à veiller à ce que tout retour soit réellement volontaire, fondé sur un consentement libre et éclairé, et jamais le résultat de pressions, de privations ou de menaces.

Ils demandent également au HCR et aux organisations humanitaires de garantir une tolérance zéro à l'égard de toute forme de coercition dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie.

Enfin, ils exhortent les mécanismes onusiens et africains à documenter, alerter et intervenir, et appellent la communauté internationale à traduire ses engagements de principe en soutien financier, politique et opérationnel effectif.

Pour le MFFPS

Sé Me Jeanne d'Arc ZANINYANA

Directrice exécutive

Pour le FOCODE

Sé Pacifique NININHAZWE

Président